



Syndic d'une petite copropriété

Par **titi3131**, le **27/09/2018** à **10:59**

Bonjour,

Je vis en copropriété avec ma sœur. Je dispose de deux appartements dans cette copropriété et ma sœur d'un appartement. Lorsque le bien a été divisé en lots, le notaire n'a pas fait de règlement et il n'y a pas de syndic. Aujourd'hui je suis en conflit avec ma sœur qui refuse de participer à l'entretien des parties communes. Je souhaite proposer mes services comme syndic bénévole mais ma sœur refuse et me soutient qu'il n'est pas obligatoire d'avoir un syndic. Que puis-je faire dans cette situation?

Par **Lag0**, le **27/09/2018** à **12:55**

Bonjour,

Il est obligatoire d'avoir un syndic dans une copropriété, mais il semble que vous ne soyez pas, justement, en copropriété...

Par **clall**, le **11/10/2018** à **08:20**

Bonjour,

A part vous deux, y'a-t-il d'autres propriétaires dans cette résidence ?